

Annexe 3

Prérogatives de mise en service et mode opératoire

Prérogatives de mises en service

- ❑ Dans le cas d'une mise en service, le contrat d'entretien est offert la 1^{ère} année par ENGIE Home Services.
- ❑ Ce contrat d'entretien pour la 1^{ère} année est fortement conseillé, car il prend en charge la totalité du ou des déplacements suite à un soucis de fonctionnement, ou un problème lié à l'appareil

- ❑ Une vérification systématique de la conformité de la pose des équipements sera réalisée. **Aucune mise en service ne pourra être effectuée en cas de «non-conformité» détectée.**

- ❑ **L'accessibilité aux équipements doit être facile, sans appareils spécifiques et avec des accès sécurisés** (ex : combles obligatoirement avec plancher et éclairé).
 - Aucun appareil ne doit présenter par lui-même ou par son accès un risque de chute de hauteur.
- ❑ Les **raccordements électriques doivent être conformes** à la norme NF C15-100.

Prérogatives de mises en service

- ❑ **Pour les Pompes à chaleur :**
 - Un espace au sol de 2m² minimum au pied du groupe (dalle, tout-venant tassé, caillebotis...) doit être dégagé et stable,
 - Afin d'optimiser la mise en service et les futures opérations de maintenance il est recommandé de positionner la base du groupe extérieur à maximum 1,5 m du sol.
 - Si ces conditions minimales d'accessibilité et de conformité ne sont pas respectées, une mise en service non réalisable sera facturée

Pompe à chaleur AIR/AIR MonoSplit et MultiSplit

Prérequis incombant au partenaire

- La PAC et tous ses accessoires doivent être posés (Incluant Unité extérieure et Unité(s) Intérieure(s))
- Raccordements électriques effectués suivant la norme NF C 15-100
- Liaisons frigorifiques tirées et à proximités des appareils en bonne position d'arrivée. Les raccords doivent être prévus en fonction de l'installation
- Si nécessaire, installer et raccorder pompe(s) de relevage des condensats
- Mise à disposition de la notice technique et carte de garantie à côté de l'équipement

Opérations effectuées par ENGIE HOME SERVICES

- Le raccordement du circuit frigorifique (dudgeonnage)
- La mise sous pression d'azote
- Le tirage au vide
- Contrôle d'étanchéité du circuit réfrigérant
- Test de pression du fluide
- Contrôle des raccordements et de la protection électrique suivant la norme NF C 15-100
- L'appoint éventuel de charge dans la limite de 500 g
- Test des pompes de relevage des condensats si présentes
- Réglage de la régulation
- Paramétrage télécommande(s) des unités Intérieures si présente(s)
- Contrôle ΔT condenseur et évaporateur
- Test de fonctionnement
- Prise en main / remise de la notice appareil et de la carte de garantie renseignée
- Tous les paramètres modifiés vs réglages usines doivent être consignés sur la notice d'entretien (bonne pratique) / Notice de mise en service (Bonne pratique)
- Le **CERFA 15497*02** doit être rempli par le technicien EHS, et signé par le client